

Fiche MLI, Ecole de la deuxième chance

Adresse : Madame Bakiri Annissa, Responsable de l'antenne MLI
Montpellier Centre :
bakiria@mljam.fr

Téléphone Standard : 04 99 52 69 29

Coordonnées

Directeur adjoint MLJAM

Monsieur Abder ABOUITMAN tel portable: 06 26 13 13 12

Assistante de direction – 04 99 52 69 24

Direct - 04 99 52 69 16

Siège social

Mini Parc - Euromédecine – 1006 rue de la Croix Verte – Bât.6
34090 Montpellier

La MLI (Mission Locale d'insertion) s'adresse à tous les publics.

L'ensemble des dispositifs de formation professionnelle obéit au Règlement Général d'Intervention, voté par l'Assemblée Délibérante de la Région. En application de ce règlement et conformément au principe d'égalité qui fonde notre mission de service public, aucune mesure discriminatoire ne peut être prise à l'encontre d'un groupe.

Cependant **les jeunes doivent être légalement reconnus sur le territoire** pour intégrer une formation.

L'inscription à la MLI est obligatoire pour ensuite procéder à l'inscription à l'Ecole de la 2ème chance.

Madame Négrier chargée de la formation professionnelle au Conseil Régional s'est engagée à ce que des jeunes Roms répondant à certains critères puissent s'inscrire afin d'intégrer ensuite "l'Ecole de la 2ème chance" qui dispense une formation de 300 H sur 3 mois avec des heures d'immersion en entreprise.

L'accueil de jeunes Roms, sous condition d'une démarche volontaire et motivée de leur part, sera comme pour n'importe quel jeune sous forme d'information collective.

Les candidats à l'inscription doivent comprendre que leur intégration dans ce processus de formation constitue une priorité absolue et qu'aucun prétexte ne sera entendu.

Précision importante

La MLI ne se porte pas garant de l'intégration des candidats à l'Ecole de la 2ème chance, cet organisme reste le seul décideur après sélection.

Madame Béatrice NEGRIER

est vice-présidente déléguée à la formation professionnelle et à l'apprentissage. C'est grâce à son intervention que des Roms remplissant

certaines critères peuvent s'inscrire à l'Ecole de la 2ème chance.

Critères :

Pour intégrer une ER2C, il convient de remplir les conditions d'éligibilité suivantes :

- être demandeurs d'emploi
- être âgé de 18 à 25 ans
- être sortis du système scolaire depuis au moins six mois (à vérifier car la sortie du système scolaire depuis 2 ans apparaît aussi sur certains documents), sans diplôme ni qualification.

Coordonnées de la Région :

HÔTEL DE RÉGION
201 avenue de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 02
Tél. : [+33 \(0\) 4 67 22 80 00](tel:+330467228000)

Adresse mail de Madame NEGRIER

bea.negrier@wanadoo.fr

Mail de Jean-Charles en copié/collé à Madame Négrier :

La MLI ne semble pas au courant qu'ils puissent bénéficier de l'aide financière qui est accolée à cette inscription. Or l'école de la deuxième chance ne bénéficiant de fonds que européens et régionaux n'a pas de barrage étatique concernant la législation restrictive du travail vis-à-vis des roms.

Pouvez-vous leur communiquer cela afin que ces jeunes roms puissent avoir une inscription non discriminatoire vis-à-vis des autres inscrits à l'école de la deuxième chance.

Depuis 2006, la Région a ouvert neuf Ecoles de la 2ème chance : Alès, Béziers, Carcassonne, Mende, Montpellier (2 écoles), Narbonne, Nîmes et Perpignan.

2 Ecoles de la deuxième Chance à Montpellier

Tous renseignements sur le site :

http://www.laligue34.org/pdf/plaquette_ER2C.pdf